

L'A

I S

Volume 10, numéro 2

Décembre 2000

in interne du Bureau du coroner



Une nouvelle direction

Lors de sa réunion du 21 juin dernier, le Conseil des ministres du gouvernement du Québec a procédé aux nominations suivantes pour un mandat de 5 ans :

- Le coroner en chef adjoint, le docteur Serge Turmel, a été nommé coroner en chef du Québec;
- Me Anne-Marie David, avocate et coroner enquêteur permanent depuis 1986 à Montréal, a été nommée coroner en chef adjointe pour l'ouest du Québec;
- Me Danielle Bellemare, notaire et directrice du Cabinet du sous-ministre de la Sécurité publique, a été nommée coroner en chef adjointe pour l'est du Québec;
- Me Andrée Kronström, avocate chez Assurances générales Desjardins, et Me Catherine Rudel-Tessier, avocate régisseur à la Régie de l'énergie du Québec, ont été nommées coroners enquêteurs permanents.

Pour ce qui est de l'ancien coroner en chef, Me Pierre Morin, il demeure coroner enquêteur permanent à Québec.



La juge en chef de la Cour du Québec, Mme Huguette Saint-Louis, a procédé à l'assermentation, à la fin juin, du coroner en chef Serge Turmel et des coroners en chef adjointes Anne-Marie David et Danielle Bellemare.

À INSCRIRE

À VOTRE AGENDA DE CORONER :

2 JOURNÉES DE FORMATION
AU HOLIDAY INN DE LONGUEUIL,

DU VENDREDI 6 AVRIL 2001 EN MATINÉE

AU SAMEDI 7 AVRIL EN MILIEU D'APRÈS-MIDI

*Bonne année !
Joyeux Noël et
Bonne année !*

SUR LA SELLETTE

Étant donné qu'il s'agit de la première publication de l'Avis depuis ma nomination comme coroner en chef en juin dernier, je profite de l'occasion pour remercier sincèrement Me Pierre Morin pour son travail et son dévouement pour l'Institution à titre de coroner en chef de 1992 jusqu'au printemps dernier.

En dépit d'un contexte parfois difficile, il n'a jamais cessé de croire au rôle du coroner. Je souhaite également la bienvenue aux deux coroners en chef adjointes, Me Danielle Bellemare et Me Anne-Marie David, ainsi qu'aux deux nouvelles coroners enquêteurs permanentes, Me Andrée Kronström et Me Catherine Rudel-Tessier.

À titre de coroner en chef, je suis persuadé que ces nominations viendront consolider et renforcer notre équipe; l'arrivée de ces personnes permettra assurément d'offrir un meilleur support aux coroners investigateurs et à la direction, de se rapprocher d'eux dans leur travail quotidien.

Des dossiers prioritaires retiendront notre attention particulière au cours des prochains

mois. Parmi ceux-ci, je cite la normalisation de la situation budgétaire du Bureau, la rémunération des coroners à temps partiel, dossier sur lequel des discussions ont déjà été entreprises avec l'Association des coroners, l'implantation d'un nouveau système informatique, la finalisation d'un recueil des politiques, orientations et directives en matière d'investigation, l'adoption de nouveaux tarifs pour les morgues et transporteurs et enfin, le dossier de la modernisation de l'appareil étatique.

La crédibilité et l'impact social du Bureau du coroner se vérifient quotidiennement. Cependant, cette crédibilité se gagne aussi tous les jours à travers le travail incessant et compétent de tous. Quelle que soit la fonction occupée au sein de l'organisation, elle est importante et essentielle. Les six dernières années passées comme coroner en chef adjoint m'ont permis de constater l'implication, le dévouement et la foi indéfectible de tous dans l'Institution du coroner.

Le 16 novembre, j'ai participé à un colloque réunissant les chefs de la pédopsychiatrie au

Québec; à l'invitation du comité scientifique, j'ai fait une présentation qui portait sur des données statistiques et épidémiologiques et des préoccupations actuelles des coroners concernant le suicide chez les jeunes Québécois.

Le colloque visait à dégager et à adopter une position clinique concernant l'évaluation, l'intervention et la prévention des comportements suicidaires à l'enfance et à l'adolescence; dans un deuxième temps, une fois le consensus clairement établi, il pourra être soumis aux différentes instances du milieu médical afin d'être entériné et diffusé.

À Sainte-Marie de Beauce, le 6 décembre, j'ai présidé la conférence de presse de la Table de concertation Beauce-Étchemin pour la prévention de l'alcool au volant; en compagnie du coroner Raymond Morin et de représentants des milieux municipaux, scolaires, policiers et gouvernementaux, il m'a fait plaisir de révéler le bilan routier régional qui s'est amélioré. En 1997, après une série d'accidents mortels, le milieu a décidé de se mobiliser et d'entreprendre des actions visant à prévenir la conduite automobile après une consommation d'alcool.

Une initiative intéressante découlant de cette Table, c'est que des intervenants terrain sensibilisent les organisateurs de festivals au transport alternatif et les encouragent à l'implanter et à en faire la promotion. Le transport alternatif consiste à offrir aux personnes n'étant pas en état de prendre le volant des solutions du type Nez-Rouge ou de rattachement avec des camionnettes prêtées par la Table ou encore faire la promotion du taxi ou de l'accompagnement par des amis sobres.

En décembre, à l'émission 1045 des Parlementaires diffusée à Télé-Québec, j'ai présenté le Bureau du coroner ainsi que la raison d'être du coroner; j'ai parlé plus spécifiquement de l'investigation et de l'enquête publique.

Je vous rappelle la tenue du colloque annuel à Longueuil les 6 et 7 avril 2001. Je compte sur votre présence !

En terminant, je veux vous remercier pour la qualité de votre travail incessant et vous souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année !

**Le coroner en chef
Serge Turmel**

Après une semaine de formation bien remplie !



À la fin septembre, cinq nouveaux coroners ont suivi quatre jours de formation au siège social afin de se familiariser aux réalités de leur nouvelle fonction. Entourant le coroner en chef, le docteur Serge Turmel, on retrouve Me Jean Bélisle, coroner investigateur à temps partiel couvrant Victoriaville et la région, Me Danielle Bellemare, coroner en chef adjointe, est du Québec, Me Andrée Kronström, coroner enquêteur permanent à Québec, Me Catherine Rudel-Tessier, coroner enquêteur permanent à Montréal, et le docteur Joël Létourneau, coroner investigateur à temps partiel couvrant la région de Chibougamau-Chapais.



À la fin de l'été, l'équipe de la populaire série télévisée *Fortier II* est venue tourner des scènes à la morgue de Montréal et au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale. On reconnaît Michel Parenteau, préposé à la morgue, en conversation avec le comédien Jean-François Pichette qui joue le rôle de l'inspecteur Myrand dans la série.

Liste régionale des ressources en prévention du suicide

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1 800 567-6407

BAS-SAINT-LAURENT

1 800 463-0009
(418) 724-2463 Rimouski
(418) 862-9658 Rivière-du-Loup*

CHAUDIÈRE-APPALACHES

(418) 228-0001 St-Georges-de-Beauce
(418) 338-5522 Thetford-Mines

CÔTE-NORD

1 877 589-2433
(418) 589-2433 Baie-Comeau

ESTRIE

1 800 667-3841
(819) 564-1354 Sherbrooke

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1 877 666-4422

LAURENTIDES

1 800 569-0101
(450) 569-0101 St-Jérôme

LAVAL

(514) 723-4000
(450) 687-5690*

MAURICIE-BOIS-FRANCS

(819) 477-8855 Drummondville
(819) 523-2220 La Tuque
(819) 362-6301 Plessisville
(819) 379-9238 Trois-Rivières
(819) 691-0818 Trois-Rivières (ligne jeunesse)
(819) 536-2995 Shawinigan
(819) 751-2205 Victoriaville

MONTÉRÉGIE

(450) 375-4252 Granby
Saint-Jean-sur-Richelieu
(450) 348-6300 (MRC du Haut-Richelieu)
(450) 460-4791 (MRC Rouville)

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

(514) 723-4000

NORD DU QUÉBEC

1 800 567-6407 Lebel-sur-Quévillon
1 800 463-9868 Chapais et Chibougamau

OUTAOUAIS

1 800 567-9699 Aylmer, Gatineau, Hull
(613) 741-6433
(819) 595-9999
(819) 441-1010 Maniwaki* (MRC Vallée de la Gatineau)

CAPITALE NATIONALE

1 800 463-9868
(418) 683-4588 Ville de Québec et les environs
(418) 665-0096 La Malbaie
(418) 435-5150 poste 2514 Baie-Saint-Paul

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1 800 463-9868
(418) 545-1919 Chicoutimi-Jonquière

* Ces ressources offrent des services en prévention du suicide, mais n'ont pas de ligne d'intervention téléphonique.

Notes et info du coroner en chef adjoint

Le saviez-vous ?

Le système de freins ABS ne réduit pas la distance de freinage; il évite le blocage des roues et la perte de contrôle du véhicule.

Un piéton heurté à 40 km/h a 30 % de risque d'être tué; à 58 km/h, le risque passe à 85 %.

En cas de choc frontal à 35 km/h, le risque mortel, pour un passager ceinturé, est infime. En revanche, à 80 km/h, la mort est presque inéluctable.

Les troubles affectifs et l'invalidité

Une journée de formation sur les invalidités reliées aux troubles affectifs a été tenue le 22 septembre à Rimouski; à titre de chef de département clinique de médecine générale de l'hôpital de Rimouski, le coroner Jean-François Dorval faisait partie du comité organisateur de ce colloque destiné aux omnipraticiens, aux psychiatres et aux directeurs de ressources humaines des établissements de santé. Il est à noter que ce colloque constituait une première au Québec.

Heureuse retraite

En juin dernier, M. Claude Tétreault, agent de gestion financière, et M. Jean-Guy Doré, préposé à la morgue de Québec, ont pris leur retraite après de nombreuses années de service au Bureau du coroner. Nos meilleurs vœux de bonheur les accompagnent !

Condoléances

Nos plus profondes condoléances aux coroners Michel Ferland et Paul G. Dionne qui ont eu le malheur de perdre leur père l'été dernier.

Une saison de motocyclisme pire que jamais

1999, avec 63 décès de motocyclistes, avait constitué une année record et pourtant, l'an 2000 vient de lui ravir la palme, avec 70 sportifs décédés.

Une des particularités de la dernière saison est celle d'avoir débuter tôt : la moto ayant causé trois décès en mars.

L'hécatombe a coûté la vie à 61 hommes et 9 femmes, dont 5 étaient passagères.

Les régions les plus touchées ont été Laval-Laurentides, avec 10 décès, la Montérégie avec 9 et la Capitale nationale avec 9 décès.

Le profil le plus courant des victimes est celui d'un jeune homme, au volant d'une forte cylindrée, qui en perd le contrôle. On retrouve également plusieurs hommes dans la cinquantaine, au volant d'une moto custom, qui décèdent à la suite d'une fausse manœuvre, soit de leur part, soit d'un automobiliste.

Démission

Le coroner investigateur à temps partiel François Raymond, de L'Acadie et oeuvrant en Montérégie, a démissionné en octobre. Nos remerciements les plus sincères pour les services rendus !

Centre de conservation des tissus humains

À la demande du coroner en chef, la coroner en chef adjointe Danielle Bellemare a formé un comité de travail afin d'assurer un fonctionnement plus harmonieux entre les coroners et le Centre de conservation des tissus humains (Grefte-Don). Formé des coroners Bernard Couillard, Raymond Morin, Louise Nolet, Jean-Marc Picard, Martin Toussaint, du préposé à la morgue de Québec, Paul Lamoureux ainsi que de représentants du Centre, le comité établira la procédure à suivre dans les cas où le prélèvement de tissus est envisageable par le coroner.

Article dans le New England Journal

En vue d'une publication future dans le New England Journal of Medicine, les coroners Dominique Bourget et Pierre Gagné sont en train de peaufiner les conclusions de l'étude qu'ils mènent sur les relations à établir entre le verglas en Montérégie et le suicide.

Étude sur le suicide chez les médecins

Le coroner Pierre Gagné a présenté, lors du dernier congrès de l'Association des psychiatres du Québec, les résultats de l'étude qu'il a menée sur les médecins qui se sont suicidés au Québec. Si jamais vous désirez en obtenir une copie, n'hésitez pas à communiquer avec lui.

Le coroner demande le retrait des motos de 400 cc

Article de Denis Bolduc, paru dans le Journal de Québec du 12 octobre

Le coroner Carol Gagné, de Saint-Félicien, veut empêcher les jeunes de « jouer à la roulette russe » au guidon de leurs motocyclettes et demande au gouvernement de rendre illégale toute cylindrée de plus de 400 cc sur les routes du Québec.

Selon M. Gagné, les motos plus puissantes n'ont plus leur place que sur les pistes de courses. Plus personne ne devrait pouvoir circuler « à des vitesses aussi peu rationnelles que 220-240 km/h », croit le coroner, qui a enquêté sur la mort violente de Dominic Gagné, le 20 mai 2000, à Saint-Félicien.

Le jeune homme de 25 ans, de Chicoutimi, s'est tué après avoir assisté, à titre de spectateur, à des « pratiques » de ses copains sur la piste de l'autodrome de Saint-Félicien.

Après la séance, Dominic a pris la route avec cinq amis motocyclistes. Quelque instants avant l'accident, il avait réussi un dépassement de justesse, a affirmé un témoin, qui avait tenté de rejoindre la victime pour l'aviser de réduire sa vitesse. Il a accéléré jusqu'à 200 km/h avant d'abandonner la poursuite parce que « cela allait trop vite », écrit le coroner.

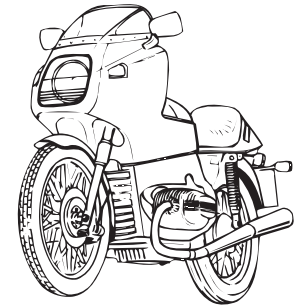
Le témoin « trouvait que la conduite de la victime était incertaine et qu'il n'avait pas la pleine maîtrise de sa moto. »

L'homme a perdu la maîtrise de son engin dans un virage, puis a heurté un véhicule circulant en sens inverse. M. Gagné appuie l'« excellente » décision du gouvernement de remettre obligatoires les cours de conduite. Il croit cependant qu'il est nécessaire « d'aller encore plus loin », d'où la nécessité d'interdire les hautes cylindrées sur les routes.

Il signale que l'utilisation des engins de type Racer est limitée aux pistes de course dans certains pays, notamment au Japon et en Europe.

Appui

Un autre coroner, Michel Trudeau, de Saint-Eustache, est du même avis que son collègue du Lac-St-Jean. « Ces véhicules, extrêmement puissants, avec une accélération justifiable sur une piste de course, amènent un comportement à tout le moins téméraire chez beaucoup de conducteurs », écrit-il dans son rapport sur les circonstances du décès de Julien Murray, 24 ans, de Boisbriand, en août dernier.



Plusieurs conducteurs, soutient-il, n'ont pas « l'expérience ni la maturité » pour piloter de tels engins. Dans l'accident dont parle M. Trudeau, une automobiliste a aussi été tuée. Le réservoir d'essence de la moto s'est détaché sous l'impact, a heurté la tête de la conductrice, Mme Lorraine Soucy, est s'est retrouvé derrière son siège.

Données au 7 décembre

L'année 2000 est la plus meurtrière jamais enregistrée au Québec en ce qui a trait aux pertes de vie survenues en moto. Le Bureau du coroner a dénombré 70 victimes, soit sept de plus que l'an dernier.

Le dernier accident de la longue liste de cet été est survenue le 5 novembre, à Charlesbourg. Pascal Rouleau, 20 ans, s'est fait couper la route par une auto.

La SAAQ va étudier la proposition du coroner

Article paru dans le Journal de Québec du 13 octobre

La SAAQ va se pencher sur la recommandation du coroner Gagné de limiter à 400 cc la cylindrée des motos pour diminuer le nombre d'accidents mortels sur les routes du Québec.

Selon la SAAQ, la table de concertation, formée l'an dernier pour encadrer la pratique de la moto sur les routes du Québec, formera un comité juridico-technique pour étudier la proposition.

Le comité sera chapeauté par deux avocats de la SAAQ et un ingénieur. Des intervenants du monde de la moto seront aussi conviés à participer aux échanges.

« La possibilité de limiter la puissance ou la cylindrée des motos sera examinée autant du point de vue juridique que du point de vue technique. On va voir ce qu'il est possible de faire », de souligner Roch Tremblay de la SAAQ.

Ridicule

Joint en entrevue téléphonique, hier, l'éditeur du magazine spécialisé Moto-Journal, Jean-Pierre Belmonte, a qualifié de ridicule la recommandation du coroner Gagné.

« Les intentions derrière sa recommandation sont très bonnes, mais témoignent d'une méconnaissance de la problématique entourant la moto. Jamais une étude nulle part dans le monde n'a pu établir de lien entre la puissance ou la cylindrée des motos et la fréquence des accidents. »

Jean-Pierre Belmonte estime qu'une meilleure législation doit passer par de meilleurs cours de conduite et des tests d'aptitude imposés à ceux qui veulent pratiquer la moto.

Des tests d'ADN pour démasquer l'ours assassin

Article de Martin Pelchat paru dans La Presse du 6 juillet

Des tests d'ADN seront utilisés pour confirmer quel ours a tué la biathlète Mary Beth Miller à Valcartier dimanche.

« On a des preuves sur le corps, sur les vêtements, donc si on a l'animal, on va faire correspondre », a indiqué hier le coroner Yvan Turmel, alors que les recherches pour capturer l'animal demeuraient vaines.

En conférence de presse à la base militaire de Valcartier, où le drame est survenu entre 9h et midi dimanche, le docteur Turmel a expliqué que les résultats préliminaires d'autopsie confirmaient que la jeune femme de 23 ans n'avait pas été victime d'un malaise. Elle était vivante lorsqu'un ours noir l'a mordue et griffée. « Elle n'avait aucune chance de s'en tirer, absolument aucune chance », a affirmé le coroner.

Mme Miller s'est néanmoins débattue. « Je crois que la jeune dame a été atteinte une première fois et qu'elle a peut-être réussi à s'extirper des griffes de l'ours. Mais il lui avait infligé une première blessure qui faisait qu'elle ne pouvait pas trop s'éloigner. Probablement qu'elle est tombée par terre quelques mètres plus loin et c'est là qu'il l'a attaquée au cerveau au niveau de la région cervicale. »

Baladeur sur la tête, la jeune femme joggait dans un sentier d'entraînement forestier quand elle a été attaquée. L'ours l'a d'abord mordue sur le côté du bassin puis s'est rué sur sa nuque et sa gorge, provoquant une hémorragie massive et une rupture complète de la troisième vertèbre cervicale. L'animal n'a pas cherché à dévorer le corps.

Qu'elle ait porté un baladeur n'a rien changé quant à ses chances d'échapper à l'ours, selon le coroner. « La majorité du temps vous ne l'entendez même pas venir. À moins qu'il ait rugi. »

M. Turmel a ordonné que l'animal soit tué sitôt capturé, afin qu'on puisse procéder aux expertises. « J'aimerais par exemple savoir s'il a déjà été blessé. Est-ce qu'il a des lacérations qui font qu'il est enragé quand il voit un être humain ? Est-ce qu'il a été poursuivi par des vt ou des motos, ce qui ferait qu'il soit devenu agressif et violent ? »

Le biologiste Gilles Lamontagne, de la Société de la faune et des parcs du Québec, pense pour sa part que l'ours a été surpris par la coureuse. Si le vent faisait face à la jeune femme, l'odorat de l'animal ne l'a pas détectée et il a pu se sentir attaqué,

suppose-t-il. « Il y a plusieurs cas où les ours vont vouloir éliminer un importun qui entre dans leur domaine, et ce n'est pas répétitif, note M. Lamontagne. Il arrive, mais à de très rares occasions, qu'un ours va vouloir développer l'habitude d'attraper un humain comme une proie. »

Le spécialiste explique aussi que les ours mâles peuvent être plus agressifs en cette période de l'année, celle de la reproduction. « Ils veulent éliminer toute compétition. Ce qui fait qu'un adulte pourra même tuer un ourson ou un compétiteur. »

Même si le territoire fortement boisé de 210 km carrés de la base pourrait être sillonné par une cinquantaine de plantigrades, les agents de la conservation s'accordent encore des chances relativement bonnes de retracer l'assassin, grâce aux six cages avec appâts qui ont été dispersées dans les environs de l'attaque de dimanche. Si les cages ne suffisent pas, on aura recours à d'autres méthodes.

Un ours noir a été capturé mardi dans une de ces cages, mais il était beaucoup plus petit que l'animal d'environ 200 livres dont les traces ont été retrouvées près du corps de Mary Beth. Il sera donc relâché dans une zone sauvage.

L'armée assure de son côté que la sécurité des 1300 cadets arrivés cette semaine sur la base pour un camp n'est pas compromise. « Ils se déplacent en groupe, ils ne sont pas seuls, dit le major Daniel Bouchard. On est à l'aise avec la situation. »

Les parents de Mary Beth Miller doivent se rendre demain à Québec pour rencontrer le coroner Turmel. « La famille vient des Territoires du Nord-Ouest, là où vivent les ours polaires, les grizzlys et les ours gris, dit le coroner. « ça ne les surprend pas que ce soit un ours. Ce qu'ils veulent connaître, ce sont les circonstances. »



En compagnie de deux agents de la conservation de la faune, le coroner Yvan Turmel effectuant des examens sur la scène de l'attaque.

Notes et info du coroner en chef adjoint

Une place pour moi

Chaque année 700 enfants de moins de 5 ans meurent ou sont blessés dans des accidents de voiture. 70 % des blessures pourraient être évitées si les enfants étaient correctement retenus dans un siège d'auto approprié.

Afin de prévenir ou de réduire la gravité des traumatismes causés aux enfants, la SAAQ a élaboré, à l'intention des éducatrices, le programme éducatif **Une place pour moi**.

Ce programme est le fruit d'un travail de concertation entre plusieurs spécialistes du domaine de l'éducation. Développé selon une approche ludique sollicitant la créativité et tenant compte des différentes étapes d'apprentissage chez l'enfant, le programme propose aux éducatrices une panoplie d'activités à réaliser tout au long de l'année avec les enfants de 2, 3 et 4 ans et des moyens concrets pour rejoindre les parents. Pour toute information, communiquer avec M. Patrice Lentendre de la SAAQ au (418) 528-3425.

Bienvenue

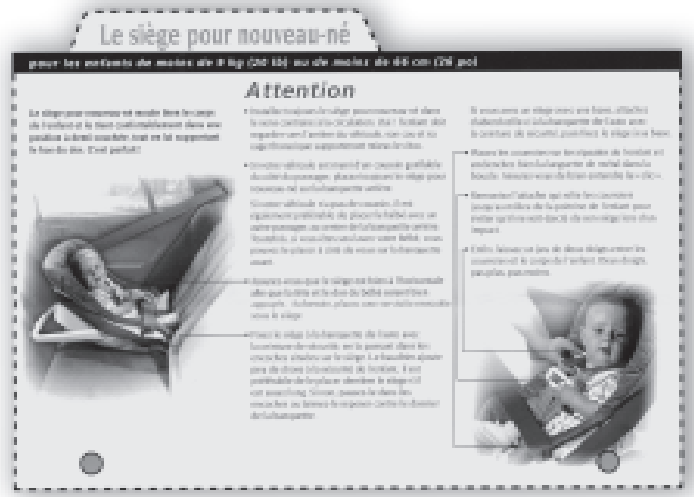
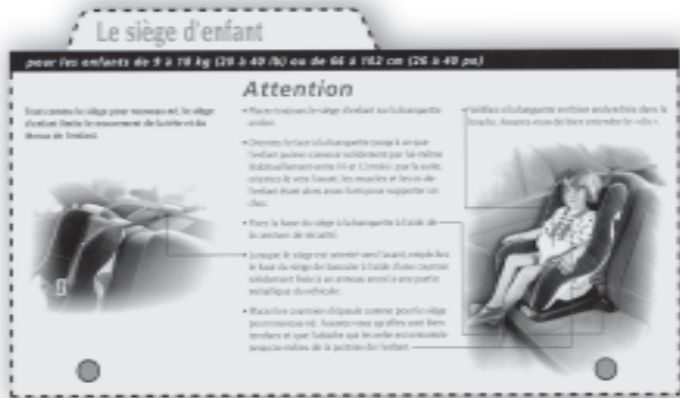
À la suite de retraites et de mutations, le Bureau du coroner tient à vous informer de l'entrée en fonction de Mmes Jocelyne Drolet et Nathalie Saindon, secrétaires, Christine Vallières, réceptionniste, Sophie Bureau et Claire Lévesque, agentes de bureau au siège social, Sylvie Petitclerc, responsable du budget et de Mme Linda Francoeur et de M. Rénaud Lemelin à la morgue de Québec; le bureau de Montréal a accueilli pour sa part Mme Ginette Croteau, secrétaire, Mme Émilie Auclair, préposée à la morgue, et M. Marc D'Amour, préposé à la morgue.

Le ministre Chevrette promet d'éclaircir la loi

Article paru dans *Le Nouvelliste* du 25 novembre

Le ministre des Transports Guy Chevrette n'a pas tardé à réagir au rapport du coroner Raynald Gauthier sur la tragédie de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet. Il a promis que toutes les dispositions seraient prises pour que la réglementation sur le transport des enfants soit plus compréhensible.

« S'il y a des enseignements à tirer d'une telle tragédie, qu'il s'agisse d'ambiguïtés législatives à lever ou d'efforts supplémentaires à faire pour mieux diffuser l'information, nous allons nous assurer que tout soit mis en œuvre pour donner suite aux recommandations », a-t-il indiqué.



Le Code de la sécurité routière sera prochainement éclairci de façon à indiquer précisément qu'on ne peut transporter dans un véhicule plus de personnes que le nombre de places munies de ceintures de sécurité.

En ce qui concerne l'utilisation des sièges d'auto pour enfants, le ministre a rappelé qu'il n'existe qu'une solution efficace pour diminuer le nombre de tragédies et c'est une bonne utilisation des sièges d'auto. « Ils réduisent de 70 % les probabilités de décès et de blessures graves en cas de collision frontale », a-t-il mentionné.

Selon le ministre, les efforts de sensibilisation de la SAAQ et du ministère des Transports seront d'ailleurs intensifiés.

Dépôt du rapport du coroner Gauthier sur la tragédie de Nicolet

Lors d'une rencontre privée tenue le 22 novembre à Nicolet avec les parents des victimes, le coroner Raynald Gauthier a déposé son rapport d'investigation sur la tragédie routière qui a causé le décès de 8 enfants à Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, le 16 mars dernier.

et d'un expert en sécurité routière de Transports Canada, M. Érick Abraham, le coroner Gauthier a fait part de ses conclusions et de la nature des recommandations qu'il a formulées et par la suite, a répondu aux questions des proches.

route de campagne presque à l'entrée de Nicolet et heurta de plein fouet une autre fourgonnette circulant en sens inverse.

Les victimes de cet accident sont Laurence Allaire, 4 ans, Samuel Auger-Chauvette, 5 ans, Viviane Cloutier, 4 ans, Karl Duval-Tailly, 5 ans, Léane Fleury-Drouin, 5 ans, Frédérique Isabel-Fournier, 5 ans, Kevin Roy, 4 ans ainsi que Stacy Roy, 2 ans et demi.

En présence des enquêteurs de la Sûreté du Québec, détachement de Nicolet,

On se rappellera que ce matin-là, la conductrice d'une fourgonnette, ayant dix enfants à bord, en perdit le contrôle sur une

Dans son rapport, le coroner Gauthier a conclu que les circonstances de cette tragédie routière étaient claires, la propriétaire de la garderie ayant du modifier ses plans originaux à quelques minutes d'avis avant le départ. Alors qu'elle comptait sur un des parents pour l'aider au transport des enfants au point de ralliement, à quelques kilomètres seulement, à la suite de ce désistement de dernière minute, elle a tenté en vain d'obtenir l'aide de l'une des ses éducatrices.

« Force nous est donc de constater qu'il y avait de sérieuses lacunes en ce qui concerne la diffusion et la vulgarisation de l'information sur les dispositifs de retenue d'enfants à l'intérieur des véhicules automobiles. Il est regrettable qu'il ait fallu cette tragédie pour provoquer la mise en œuvre rapide d'une campagne d'information dans les médias.

Pour ce qui est de la loi et de la réglementation, des interprétations divergentes ont semé une certaine confusion lors de l'enquête. Alors que le Code de la sécurité routière prévoit que chaque enfant doit être retenu par un dispositif approprié, il persistait chez les policiers certains doutes à savoir si

un véhicule pouvait légalement contenir autant de passagers qu'il y avait de places disponibles sur les banquettes, autant de passagers qu'il y avait de ceintures de sécurité, ou autant de passagers qu'il y avait d'espace pour les sièges appropriés lorsqu'il s'agit d'enfants.

C'est bien connu, nul n'est sensé ignorer la loi. Mais quand les lois manquent de clarté au point que les policiers chargés de les faire respecter divergent d'opinion sur leur interprétation, peut-on décemment s'attendre à ce que des citoyens ordinaires fassent la part des choses ? », a notamment souligné le coroner Gauthier dans son rapport.

En vue de protéger la vie humaine et d'éviter que des décès de ce type ne se reproduisent, le coroner Reynald Gauthier a notamment recommandé :

1- Au ministère des Transports du Québec et à la Société de l'assurance automobile du Québec d'exercer un leadership en matière de législation et de réglementation et de tenter de lever les ambiguïtés de la législation actuelle;

2- Au ministère de la Sécurité publique, de dispenser une formation minimale aux policiers sur la réglementation et les dispositifs de retenue des enfants (sièges) à bord des véhicules moteur afin qu'ils puissent conseiller les citoyens en cette matière;

3- À l'Association des CLSC et des CHLSD, de désigner, dans chaque CLSC, une personne habilitée à donner de l'information aux parents sur la configuration, l'installation et l'entretien des dispositifs de retenue pour enfants; un service d'inspection des dispositifs existants devrait être également disponible;

4- À la Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, d'inclure dans les barèmes d'agrément des garderies une connaissance ou une formation minimale sur les dispositifs adéquats pour le transport sécuritaire des enfants, selon leur taille et leur poids. Les garderies devraient peut-être exiger que les parents des enfants qui leur sont confiés disposent personnellement de systèmes de retenue adéquats.

Un mécanisme de protection inaltérable sur les briquets ?

Article de Pascale Breton paru dans *La Presse* du 20 juillet

Santé Canada devrait exiger que les mécanismes de protection dont les briquets doivent être munis deviennent inaltérables. C'est l'une des recommandations formulées par la coroner Line Duchesne dans son rapport d'investigation rendu public hier, concernant le décès du jeune Jamal Matchet survenu le 12 octobre 1999 lors d'un incendie ayant ravagé l'appartement familial.

Ce jour-là, le bambin de trois ans et dix mois s'amusait au sous-sol de la résidence familiale de la rue Allard, à Montréal, en compagnie de quelques autres enfants, dont un garçon de quatre ans. Ce dernier a allumé, à l'aide d'un briquet, une chandelle qu'il

a posée sur une table à café, mais un chat l'a renversée et les flammes se sont rapidement répandues dans la pièce.

Les occupants ont pu évacuer les lieux, sauf le jeune Jamal qui, pour une raison inconnue, est retourné à l'intérieur du sous-sol en flammes. Il a subi des brûlures sur 90 % de son corps et est décédé 15 jours plus tard des suites des ses blessures.

Dans le but de protéger d'autres vies humaines, la coroner recommande à Santé Canada de s'assurer que le mécanisme de protection des briquets répond aux critères en vigueur et d'étudier la possibilité qu'il soit installé de façon inaltérable. Les adultes modifient fréquemment

cette garde de protection, ce qui est probablement arrivé dans le cas du jeune Jamal.

Depuis 1995, les briquets dont la valeur est inférieure à 2,50 \$, soit environ 96 % de ceux que l'on retrouve sur le marché, doivent être munis de ce mécanisme pour empêcher les jeunes enfants de s'en servir. Selon Santé Canada, deux enfants perdent la vie annuellement parce qu'ils ont joué avec un briquet, comparativement à huit par année avant l'entrée en vigueur de cette mesure de protection il y a cinq ans.

La coroner Duchesne recommande également au Service de protection contre les incendies de Montréal de conti-

nuer ses campagnes de sensibilisation auprès du grand public et ses visites à domicile. L'appartement où est décédé le petit Jamal comptait deux détecteurs de fumée, mais aucun n'était muni de piles.



Le coroner Line Duchesne s'adressant aux médias en compagnie d'une agente de prévention du Service de protection contre les incendies de Montréal.

Moniteurs-défibrillateurs

La Gaspésie dans le besoin

Article d'Henri Michaud paru dans *Le Soleil* du 27 juillet

Un coroner de Rimouski, Jean-François Dorval, a recommandé hier à Matane l'installation de moniteurs-défibrillateurs dans toutes les ambulances de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Le médecin soutient qu'un homme de Sainte-Anne-des-Monts aurait pu être sauvé si les ambulanciers avaient eu un tel appareil à leur disposition.



Accompagné de M. Michel Lachapelle, secrétaire général de la RRSSS de la Gaspésie, et de M. Jean-Marc Baril, responsable des soins préhospitaliers du même organisme, le coroner Dorval a fait la démonstration de deux types de moniteurs-défibrillateurs.

La région de la Gaspésie-Les-Îles est la seule, au Québec, à être dépourvue de tels appareils lors du transport des patients. Or, les moniteurs-défibrillateurs ont permis de sauver 18 vies en cinq ans dans le Bas-Saint-Laurent et 11 sur des vols d'American Airlines en 1997.

« Malgré ses antécédents médicaux, M. Maurice St-Pierre aurait possiblement eu la vie sauve si les ambulanciers étaient intervenus avec un moniteur-défibrillateur, indique le coroner Dorval. Nous ne savons pas exactement s'il a fait une crise d'angine, une arythmie ou un infarctus mais, à mon avis, il aurait pu survivre. »

Le coroner recommande également, à la Régie régionale de la santé et des services sociaux, de dispenser au personnel ambulancier la formation requise sur l'usage des défibrillateurs semi-automatiques et de désigner un médecin pour voir à l'implantation des défibrillateurs et pour en superviser médicalement l'opération.

Selon le Dr Dorval, la présence de tels appareils dans les ambulances s'inscrit dans l'esprit même du virage ambulatoire. « On dépense des 100 000 \$ dans des programmes pour sauver une vie mais tous

savent que ce type d'appareil est efficace, lors d'une intervention rapide. D'ailleurs, depuis 1995, 18 vies ont été sauvées dans le Bas-St-Laurent. »

Toujours selon le coroner, M. St-Pierre a reçu des soins appropriés aux centres hospitaliers de Sainte-Anne-des-Monts et de Rimouski.

Centrale de répartition

Le 11 février, Maurice St-Pierre, 62 ans, pelletait de la neige devant sa résidence lorsqu'il a perdu conscience. Un témoin avise alors sa conjointe qui appelle aussitôt le 9-1-1. Il est 13 h 42. Les ambulanciers arrivent sur les lieux à 13 h 47 et conduisent la victime à l'hôpital des Monts. Deux défibrillations, effectuées à 14 h et 14 h 30, permettent de le ranimer. M. St-Pierre est mort le 17 février.

Le coroner appuie également l'implantation d'une centrale de répartition des appels, en Gaspésie. Selon le Dr Dorval, les préposés du 9-1-1 ont demandé, à deux reprises, l'adresse de la victime. De précieuses secondes ont ainsi été perdues. M. St-Pierre connaissait des problèmes cardiaques depuis 1990.

Deux scénarios à l'étude samedi

Article d'Henri Michaud paru dans *Le Soleil* du 12 septembre

La Régie de la santé de la Gaspésie-Les-Îles examinera, samedi, deux scénarios pour doter les ambulances de la région de moniteurs-défibrillateurs.

Le premier scénario prévoit l'acquisition d'une quarantaine d'appareils usagés destinés aux 28 ambulances et à plusieurs équipes de premiers répondants. « Un membre du personnel de la Régie s'est rendu à Montréal pour évaluer l'état des appareils remplacés, récemment, par Urgences-Santé, raconte René Bouchard de la Régie. S'ils obtiennent la certification requise, ils pourraient être acquis par la Régie et installés dans les ambulances du territoire. »

Une douzaine d'équipes de premiers répondants pourraient également recevoir des appareils usagés. L'autre scénario prévoit l'achat de 28 appareils neufs. Les coûts d'acquisition sont évalués à plus de 400 000 \$ mais le ministère a refusé de verser la somme nécessaire. « Il nous a fallu faire des choix, dans le passé, en raison de la situation financière de la province, explique la ministre Pauline Marois. Mais nous comptons investir, dans le futur, pour remplacer certains équipements notamment dans les services préhospitaliers. »

La régie régionale devra puiser la somme dans ses budgets de fonctionnement. Utilisé dans les minutes qui suivent un problème cardiaque, l'appareil permet d'augmenter les chances de survie de personnes victimes de problèmes cardiaques.

Le coroner Jean-François Dorval a d'ailleurs recommandé à la régie en juillet, à la suite du décès de M. Maurice St-Pierre, d'installer des moniteurs-défibrillateurs dans toutes les ambulances du territoire.

Le mauvais entretien d'une route a causé un décès

Article de Chantale Potvin, paru dans Le Quotidien du 2 septembre

Saint-Félicien – Le coroner Carol Gagné a livré ses conclusions en ce qui concerne les facteurs qui ont causé le décès de Stéphanie Privé, le 13 décembre 1999 dans une courbe à l'entrée sud de Saint-Félicien. Le mauvais entretien de la route a été l'une des principales raisons de cette collision mortelle.

Comme il avait neigé ce jour-là, le ministère des Transports n'a étendu que du sel sur la route régionale menant à St-Félicien. Or, la municipalité a étendu un pourcentage de 30 % de sel et de 70 % de sable. Selon lui, c'est trop peu, il aurait dû y avoir un pourcentage beaucoup plus élevé de sel. C'est ce qui explique l'état très glissant de la chaussée où a eu lieu l'accident. La voiture a dérapé dans des roulières, a fait un demi-tour complet avant d'être frappée, dans la portière avant gauche, par un véhicule qui roulait en sens inverse.

Un policier racontait même que lorsqu'il est allé sur les lieux, le soir de l'accident, il est revenu dans sa voiture et avait les bottes tellement glacées qu'il avait de la difficulté à appuyer sur l'accélérateur et les freins.

On a bien sûr, émis l'hypothèse de l'inexpérience de la conductrice de 20 ans, mais, déclare Carol Gagné, « elle arrivait de Pointe-Bleue et des détours, elle en avait négociés d'autres avant. Sa voiture était en bon état. Ses pneus à neige étaient adéquats. Elle était en bonne santé et très sobre. Il y a donc des changements majeurs à apporter à cette route », expliquait le coroner.

Depuis 1978, huit accidents mortels et 23 accidents avec dommages matériels et/ou blessés sont survenus au même endroit. « Et cela, c'est sans compter le nombre d'accidents mineurs qui n'ont pas été rapportés. Ce sont des statistiques morbides qui doivent cesser. »

Par souci de la protection de la vie humaine, le coroner Gagné a profité de l'occasion pour faire des recommandations à la Ville de Saint-Félicien, au ministère des Transports du Québec et au CN, qui est aussi concerné par ce dossier. Dans le détour, il y a une voie de chemin de fer qui coupe à un angle autre que 90 degrés.

Le coroner a énuméré une liste de solutions susceptibles d'apporter les correctifs néces-

saires. Une meilleure visibilité, une traverse de chemin de fer à corriger par rapport à l'angle de la route, une signalisation routière avec un renforcement approprié, la réduction de la limite de vitesse à 50 km/h, l'analyse du nombre de voies et la façon dont ces voies commencent dans le détour, l'éclairage,...

« Il est stupéfiant de constater que dans le projet Mozart, qui fait mention des endroits routiers les plus dangereux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on ne retrouve pas cette portion de route », a déclaré le coroner.

J'avait fait quelques recommandations lors de mes deux enquêtes précédentes, à mon avis très douces. Dans ces dossiers-là, mes recommandations n'ont pas été suivies. La question que je me pose : comment se fait-il que le 13 décembre, la route était glissante et que 1,000 pieds plus loin, la route était dégagée ?

Quand on formule une recommandation, on pense que les gens ont du jugement. On pense que les gens vont s'asseoir ensemble. Il serait supposé d'y avoir un suivi. C'est aux diri-



Le coroner Carol Gagné s'adressant à des médias du Saguenay-Lac-St-Jean.

geants de prendre leurs responsabilités; dans ce cas-là, il n'y a jamais eu d'interventions sérieuses pour corriger la situation. On ne règle pas ça avec 15 gallons de peinture, il faut qu'il y ait du sérieux. Combien de personnes ont-elles eu peur dans cette courbe ? On a dépensé des millions pour une piste cyclable qui rejoint 20 % de la population; on devrait peut-être en dépenser autant pour protéger 100 % de la population », concluait-il.

Pour sa part, le maire de Saint-Félicien, M. Bertrand Côté, a déclaré : « Nous sommes prêts à nous asseoir demain matin pour commencer à apporter des changements, en ce qui a trait à l'éclairage par exemple et un travail a déjà été amorcé pour étudier l'ensemble du dossier ».

Le Bas-Saint-Laurent part en guerre contre les armes à feu

Article de Carl Thériault paru dans Le Soleil du 19 octobre

En 1998, au Bas-Saint-Laurent, 55 personnes, dont 42 hommes, se sont suicidés et 90 % de ceux-ci ont utilisé une arme à feu.

Le taux régional de suicide est même de 25 personnes par 100 000 habitants comparativement à un taux de 18 pour l'ensemble du Québec. Les armes à feu ont été utilisées dans 25 % des suicides.

Une situation qui a alerté les médecins du Bas-Saint-Laurent, les responsables de la santé publique régionale et la Sûreté du Québec qui ont uni leurs efforts pour lancer une campagne de sensibilisation pour la prévention des accidents reliés à des armes à feu.

La campagne, qui prend la forme de trois capsules d'information télévisées de 30 secondes, sera diffusée sur les ondes des

stations régionales du réseau TVA à Rivière-du-Loup, Rimouski et Carleton. La compagnie pharmaceutique Wyeth-Ayerst s'est associée à ces partenaires régionaux qui innovent, au Québec, en présentant ces messages.

suite à la page 10



L'agent Claude Ross, de la SQ à Rimouski, le coroner Jean-François Dorval et M. Gilles Légaré, épidémiologiste à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Très bon projet

L'initiateur de ce projet, le docteur Jean-François Dorval, de Rimouski, a coordonné les efforts du comité régional de travail sur la prévention des suicides. « C'est la première fois qu'il y a des liens entre le volet médical, policier et la santé publique. Une approche multidisciplinaire et innovatrice. On espère que le projet, après évaluation, pourra être étendu à la grandeur du Québec », a exprimé le coroner Dorval. « C'est un très bon projet. Des fois, cela se passe à Montréal ou Québec, Mais cette fois-ci, c'est chez-nous. »

Chaque médecin de la région ou agent de police a reçu un guide de conduite en cas de risque de suicide ou de violence avec les

armes à feu. D'autres moyens sont aussi mis en œuvre comme des sessions d'informations pour le personnel du réseau régional de santé, la disposition volontaire des armes à feu ou l'entreposage sécuritaire.

Les utilisateurs qui veulent se défaire de leurs armes à feu peuvent s'adresser à la Sûreté du Québec ou à leur police municipale.

Le Canada est au 5^e rang parmi les pays occidentaux pour le nombre d'armes à feu par ménage. Depuis la nouvelle législation sur l'enregistrement des armes à feu en décembre 1998, plus de 2000 permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués. Par année au Québec, 4 % de la population pense à s'enlever la vie.

Ambulanciers et système d'appels pointés du doigt

Article de Guy Roy paru dans le Journal de Montréal du 9 juin

Si toutes les régions du Québec avaient été dotées d'un système de premiers répondants et si des ambulanciers ne s'étaient pas trompés deux fois de chemin, Jean-Jacques Lefebvre, 68 ans, serait encore de ce monde.

« Et il n'est pas un cas unique », a soutenu le coroner Paul-G. Dionne, en rendant publique ses conclusions, en rapport avec ce décès survenu le 6 février 1999, au domicile de M. Lefebvre, rue Delphis-Delorme, dans le quartier Pointe-aux-Tembles à Montréal.

M. Lefebvre soupait avec sa famille lorsqu'il a avalé de travers un morceau de carotte.

Erreur de parcours

Il était alors 18 h 14 et on avait, normalement, amplement le temps de l'empêcher de mourir par asphyxie.

Or, les ambulanciers ont pris 18 minutes avant de se rendre au domicile de la victime. Non seulement étaient-ils loin de cette maison, mais ils ont perdu environ quatre minutes en cours de route, en effectuant deux erreurs de parcours.

Pourtant, ils avaient une carte devant eux; sur l'ordinateur de bord, leur indiquant la route la plus courte pour se rendre au domicile de l'homme qui était en train de s'asphyxier. Ils ont fait fi de cette carte et se sont trompés à deux reprises.

Quatre minutes de trop

S'ils étaient arrivés quatre minutes plus tôt, ils auraient probablement pu sauver la vie de M. Lefebvre, car son arrêt cardio-respiratoire ne se serait pas rendu au bout d'une impossibilité de réanimation.

Mais surtout, et le Dr Dionne a insisté sur ce point, le sexagénaire, dont la santé était très bonne pour son âge, aurait sûrement eu la vie sauve si des policiers ou des pompiers s'étaient précipités chez-lui.

« La caserne des pompiers était à deux ou trois minutes de son domicile alors que les policiers patrouillaient peut-être à deux coins de rue de là. Dans un cas comme dans l'autre, ils auraient pu lui dégager les voies respiratoires, assurant ainsi sa survie », allégué-t-il.

Essentiel

Son opinion est corroborée par le Dr Pierre Fréchette, coordonnateur médical des services préhospitaliers d'urgence au ministère de la Santé et des Services sociaux, qui trouverait nécessaire et essentiel que le système de premiers répondants soit en vigueur partout au Québec.

Présentement, il a été mis en place dans 88 municipalités sur 1575 seulement.

Recommandations du coroner Dionne

- que les ambulanciers consultent leur ordinateur de bord régulièrement;
- que les pompiers et policiers deviennent les premiers répondants lors des codes prioritaires;
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux implante un tel système partout au Québec;
- que les médias traitent régulièrement de la problématique reliée à l'absence de premiers répondants.



Après leur conférence de presse conjointe sur le décès de M. Jean-Jacques Lefebvre et la problématique de l'implantation de premiers répondants, les docteurs Paul-G. Dionne, coroner permanent, et Pierre Fréchette, coordonnateur médical des services préhospitaliers d'urgence au ministère de la Santé et des Services sociaux, et directeur des soins professionnels adjoint à l'Hôpital de l'Enfant Jésus de Québec.

Les trois clandestins roumains auraient pu être sauvés

Article d'Isabelle Hachey paru dans La Presse du 27 octobre

Les trois jeunes Roumains retrouvés morts dans un conteneur, le 19 avril 1999, étaient toujours en vie lorsque le navire à bord duquel ils avaient traversé l'océan Atlantique a accosté au quai du port de Montréal, cinq jours plus tôt.

Peu après l'arrivée du bateau à Montréal, des employés de la compagnie de transbordement Cast ont scellé la tombe des clandestins en bouchant le trou d'aération que ces derniers avaient percé avant la grande traversée. Prisonniers de leur cage de métal, ceux qui rêvaient de liberté sont morts le lendemain, asphyxiés.

En fait, c'est un incroyable cafouillage qui a causé la mort des trois jeunes hommes, confirme le rapport d'investigation du coroner Claude Paquin déposé hier lors d'une rencontre avec des journalistes de Radio-Canada et de La Presse.

Pourtant, le rapport du coroner se garde bien de désigner des coupables. Toutefois, il recommande un durcissement de la loi canadienne afin de décourager l'immigration illégale. Des recommandations « répressives » qui ont profondément indigné les associations communautaires consultées hier par La Presse.

« Ces Roumains n'avaient pas de famille à Montréal pour les défendre, personne ne les connaissait, la population s'est vaguement indignée, mais n'a rien fait », déplore Rivka Augenfeld, présidente de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. « Au bout de la ligne, on récolte ce rapport où personne n'est à blâmer. »

Le 14 avril 1999, à 14 h 30, le navire Montréal Sénateur, arrive à Montréal et est rapide-

ment vidé des ses de 1500 conteneurs. Quatre heures plus tard, un vérificateur de la compagnie Cast constate qu'un trou a été percé dans l'un des conteneurs. L'ouverture n'est pas assez grande pour laisser passer le corps d'un homme. Et le scellé du conteneur est intact.

Sans demander l'autorisation de Douanes Canada, tel que l'exige la procédure, les employés de Cast ouvrent le conteneur et y trouvent des conserves, des excréments, des couteaux, des vêtements. Mais, dans la pénombre, ils ne distinguent rien d'autre entre les caissons. Ils appellent, mais n'obtiennent pas de réponse. Après deux vérifications sommaires, ils referment le conteneur et bouchent le trou avec du ruban métallique ultrarésistant.

Le surintendant du soir, Stéphane Rousseau, prend tout de même la peine d'aviser Immigration Canada. Selon lui, les clandestins sont sortis du conteneur et se cachent probablement sur le bateau. L'agent fédéral prend note des informations mais ne juge pas nécessaire de se présenter. Ni cet agent, ni les employés de Cast n'avisent Douanes Canada, pourtant chargé d'enquêter dans ce genre d'affaire.

Le lendemain matin, 15 avril, l'enquêteur des assurances de Cast envoie à la compagnie une télécopie la prévenant que des réfugiés illégaux pouvaient être à l'intérieur du conteneur. En effet, quatre autres Roumains, découverts par l'équipage au cours de la traversée, avaient avoué au capitaine qu'ils faisaient partie d'un groupe de huit personnes lors du départ. Mais la compagnie Cast ne fait aucune vérification et néglige de fournir cette information à Douanes Canada et à Immigration Canada.

Le 19 avril, le conteneur percé est envoyé à la compagnie

Intra-Québec, dans le quartier de la Petite-Bourgogne, pour y être réparé. C'est là que les corps des trois hommes sont enfin découverts. Il est trop tard. « Il est vraisemblable de croire qu'au moment où on bouchait le trou d'aération dans la soirée du 14, les trois Roumains étaient encore vivants, écrit le coroner Paquin dans son rapport. Pourquoi n'ont-ils pas répondu lorsqu'on a crié et demandé de sortir : parce qu'ils étaient trop apeurés ou affaiblis. »

Depuis 1998, les corps de six Roumains ont été retrouvés dans des conteneurs dans le port de Montréal. C'est qu'en 1998, la « la filière roumaine » a pris la direction des ports d'Italie, alors qu'elle provenait auparavant du Nord-Ouest de l'Europe. Résultat, l'infamie voyage en mer dure maintenant quatorze jours au lieu de sept. Les risques ont doublé.

« S'il n'y a rien qui change, il va y avoir d'autres morts », dit le coroner Paquin, pour qui le meilleur moyen de prévenir une autre tragédie est de rendre moins généreuse la Loi sur l'immigration afin de décourager les étrangers à s'embarquer dans une si dangereuse aventure.

Le Dr Paquin recommande entre autres de garder en détention un clandestin dès son arrivée au pays, d'étudier son dossier dans le mois suivant

l'arrestation et d'obliger son renvoi immédiat si le statut de réfugié lui est refusé.

« Lire ce genre de choses dans un rapport de coroner est très inquiétant, s'exclame Mme Augenfeld. Les clandestins qui arrivent à bord de bateaux ont les mêmes droits que les autres. Ce sont habituellement des gens désespérés, assez jeunes, qui cherchent un avenir meilleur, mais ce ne sont pas des criminels ! »

Le Dr Paquin recommande aussi qu'Immigration Canada donne automatiquement le statut de réfugié à des clandestins arrêtés au Canada, en échange d'un témoignage qui contribuerait à démasquer les réseaux de passeurs. « C'est de la délation ! » s'indigne Basil Gliga, président de la Fédération des associations roumaines du Canada. « Nous venons d'un pays où le régime dictatorial employait ce genre de méthode. Nous demander de faire ici ce qui nous a fait fuir là-bas, ça n'a pas de bon sens. ! »

« Nous ne pouvons accepter les conclusions du coroner, conclut M. Gliga. Il n'a fait que des recommandations répressives et n'a pas cherché à savoir qui était responsable de la tragédie. Il y a eu négligence et trois jeunes personnes sont mortes. C'est inadmissible. »



Le coroner Claude Paquin accordant une entrevue aux journalistes Alain Picard de la télé de Radio-Canada et Isabelle Hachey de La Presse, les deux médias ayant particulièrement couverts le dossier des citoyens roumains décédés.

Les coroners Dominique Bourget et Pierre Gagné sont à votre service



Les coroners Dominique Bourget et Pierre Gagné, rattachés la première à l'Université d'Ottawa et le deuxième à l'Université de Sherbrooke, tiennent à informer tous leurs collègues de leur disponibilité à titre de consultant en psychiatrie.

Il va de soi que, dans tout dossier requérant un éclairage particulier en psychiatrie, ces

deux psychiatres constituent des ressources qui peuvent aider tous les coroners investigateurs et tous les coroners enquêteurs notamment, dans l'élaboration des recommandations.

Les deux coroners mènent diverses études à partir des rapports d'investigation des coroners. Ainsi, ils procèdent à une vaste étude sur la violence domestique qui sera éventuellement publiée par les Publications du Québec; elle portera sur les filicides, les infanticides, les parricides, les meurtres entre conjoints, le meurtres domestiques suivis d'un suicide...

Ils se penchent également sur la relation entre le jeu excessif et le suicide.

Afin de les aider dans leurs recherches futures, les docteurs Bourget et Gagné invitent leurs collègues, dans la mesure du possible, à enrichir ou à continuer de mentionner dans leurs rapports d'investigation des informations telles l'existence ou non d'antécédents psychiatriques, les gestes suicidaires antérieurs, les traitements médicaux en cours et à inclure les notes d'adieu des suicidés. Il est entendu que toutes ces éléments leurs sont fort utiles pour procéder aux autopsies psychologiques.

Party de homard



Lors d'un party de homards du Club social en juin, le hasard a permis la rencontre de trois coroners en chef; dans l'ordre habituel, le Dr Jean Grenier, coroner en chef de 1986 à 1992, le Dr Serge Turmel, en poste depuis juin 2000, et Me Pierre Morin, coroner en chef de 1992 à juin 2000.

Le PCP, c'est du poison à rat

Article paru dans *Le Réveil* du 2 avril sous la plume de Dominique Savard

« Le PCP, c'est du poison à rat. Cette drogue a été la cause d'au moins trois suicides l'été dernier et je ne parle pas des actes de violence et des crimes », déclare le coroner Michel Miron de Chicoutimi.

Relatant l'historique de cette drogue dure, M. Miron rappelle qu'à la fin des années 50, une compagnie pharmaceutique voulait s'en servir chez les humains comme agent anesthésiant car les effets chez les singes et les chats enlevaient la douleur, les rendant sereins et tranquilles.

« Quand on a appliqué cet agent chez les humains, on s'est aperçu que 10 % des patients souffraient à leur réveil de psychose, de delirium et d'hallucinations. En 1978, on a arrêté carrément l'usage du PCP chez les animaux », signale le coroner en ajoutant que le marché noir a dû débuté en Californie pendant les années Peace and Love.

Selon lui, le PCP entraîne une psychose. Les adeptes se mutilent. Par exemple, ils s'enlèvent des dents à froid, se cassent des membres, se prennent pour des poissons... Cette drogue cause assurément des dommages et enlève toute sensation de douleur. En effet, l'usage est en croissance, particulièrement chez les jeunes, surtout en raison de son accessibilité et de son faible coût.

Sensibiliser

Pour sa part, le policier Pierre Turmel, de la Sûreté du Québec, a profité de la conférence de presse de jeudi dernier sur le démantèlement du réseau de PCP qui sévissait au Saguenay et sur la Côte-Nord et qui a entraîné de fortes saisies et l'arrestation de 16 personnes pour sensibiliser les médias aux conséquences de ce poison.

« J'espère que cette opération policière aura une répercussion préventive chez les jeunes qui consomment cette drogue. Même les vétérinaires interdisent le PCP aux animaux et pourtant, des criminels en vendent à nos jeunes, ce qui les incite à commettre des crimes pour payer leurs dettes de drogue », déclare M. Turmel.

Effets

Euphorie, anxiété, dépression, pertes de coordination, augmentation du rythme cardiaque, pression artérielle, coma, stupeur, tels sont quelques-uns des effets que peut entraîner la consommation de PCP. Cette drogue peut être reniflée, fumée, mangée ou injectée.

À faible ou haute dose, il ne faut jamais oublier que sa consommation peut entraîner une anxiété prononcée, de la paranoïa ainsi qu'une hostilité violente.



L'AVIS est le bulletin interne du Coroner en chef publié à l'intention des coroners et du personnel.

Rédacteur en chef : François Houle

Ont collaboré à ce numéro : Serge Turmel

Photographies :
François Houle, Journal de Montréal

Conception graphique : Formulart inc.

Impression : Imprimerie Bouchard

Le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

L'AVIS
1200, route de l'Église
5^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4Z7
Téléphone : (418) 643-1845
Télécopieur : (418) 643-6174

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 1994
ISSN 1188-2336

Québec 
Bureau du coroner

